

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

PROCÈS-VERBAL de la réunion ordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'hôtel de ville de Clermont, le 14 avril 2009 à 20 heures.

Sont présents :

M. Éric Maltais, conseiller
M. Luc Cauchon, conseiller
M. Rosaire Dufour, conseiller
M. Réal Asselin, conseiller
Mme Noëlla Dufour, conseillère
M. Rémy Guay, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Pierre Gagnon

Était également présente :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

NO. 8962-04-09

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, en ajoutant une résolution autorisant la signature d'un contrat pour une servitude d'égout et avec la mention « affaires nouvelles ».

NO. 8963-04-09

ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DU MOIS PRÉCÉDENT

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance des procès-verbaux du mois précédent; une copie dûment certifiée leur a été remise le jeudi 9 avril 2009.

Procès-verbaux transmis :

- Assemblée ordinaire du mardi 10 mars 2009;
- Assemblée de consultation du 30-03-2009;
- Assemblée extraordinaire du 30-03-2009;
- Ouverture des soumissions – Réfection de la rue des Vieux-Moulins.

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que ces procès-verbaux soient acceptés.

NO. 8964-04-09

ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2009

Les comptes à payer du mois de mars 2009 ont été présentés pour étude et approbation aux membres du conseil municipal.

La somme totale de ces comptes est de 317 438,17 \$, certificat de crédit no. 09-04-0116 préparé par Mme Brigitte Harvey, directrice générale. L'acceptation des comptes du mois est proposée par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et adoptée à l'unanimité.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

NO. 8965-04-09 OCTROI D'AIDES FINANCIÈRES

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que la Ville de Clermont accorde les aides financières suivantes :

- Fondation de l'Hôpital de Baie-St-Paul 814,00\$
Tournoi Hockey
- Groupe Action Jeunesse 100,00\$
Voyage communautaire au Mexique

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8966-04-09 DÉLÉGATIONS ET REPRÉSENTATIONS

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte les délégations et représentations suivantes :

- La Chanteaufête 150,00\$
Souper bénéfice du 24-04-2009
- Garde Paroissiale de Clermont 50,00\$
Dîner de la Fête des Mères

QUE la présente résolution soit adressée à M. Benoit Côté, c.a. 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie, Qc G5A 1M4.

NO. 8967-04-09 NOMINATION D'UN MAIRE-SUPPLÉANT

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Éric Maltais et dûment résolu que M. Luc Cauchon, conseiller au district no. 2, soit nommé maire-suppléant pour la période du 1er mai au 31 août 2009.

QUE la présente résolution soit adressée à la Caisse populaire de Clermont, 180 Boul. Notre-Dame, Clermont, G4A 1E8.

NO. 8968-04-09 PERMIS D'ALCOOL, ACTIVITÉS ESTIVALES 2009

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que Mme Brigitte Harvey, directrice générale, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville de Clermont, une demande de permis pour vendre des boissons alcoolisées au cours de l'année 2009, sur le site du Parcours des Berges ainsi qu'à l'aréna de Clermont, s'il y a lieu.

QUE la présente résolution soit adressée à la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec, 560 Boulevard Charest est, Québec G1K 3J3.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

NO. 8969-04-09

DEMANDE DE PERMIS POUR AGRANDISSEMENT – ÉRIC MALTAIS ET JULIE THIBEAULT

CONSIDÉRANT QUE M. Éric Maltais et Mme Julie Thibeault ont déposé une demande de permis d'agrandissement et ont présenté au comité consultatif d'urbanisme leur projet pour leur résidence située au 51 rue Antoine-Grenier à Clermont;

CONSIDÉRANT QUE l'immeuble affecté par cette demande fait partie intégrante du Plan d'implantation et d'intégration architecturale et doit obtenir l'aval du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement proposé est conforme au Règlement de zonage de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les critères et objectifs du Règlement relatif aux PIIA # VC-403-07;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation du projet de rénovation par sa résolution 2009-03-143;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte l'agrandissement proposé et recommande à l'inspecteur municipal l'émission du permis requis.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Éric Maltais et Mme Julie Thibeault, 51 rue Antoine-Grenier, Clermont (Québec) G4A 1L2.

NO. 8970-04-09

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – M. MAURICE LAVIGNE

CONSIDÉRANT QUE M. Maurice Lavigne a déposé une demande de dérogation mineure afin de réputer conforme l'agrandissement de sa résidence située au 4 rue Tremblay avec une marge de recul arrière à cinq mètres cinquante (5,50 m) alors que la grille de spécifications du Règlement de zonage numéro VC-356-90 de la ville de Clermont stipule que la marge de recul arrière minimale doit être de huit mètres (8 m).

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure a été déposée le 4 mars 2009;

CONSIDÉRANT QUE le refus de la demande de dérogation mineure empêcherait l'agrandissement de la résidence;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur les propriétés voisines est inexistant;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a recommandé l'acceptation de la dérogation mineure telle que proposée, par sa résolution no. 2009-03-144;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Cauchon, appuyé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que le conseil municipal de la Ville de Clermont accepte la demande de dérogation présentée et recommande à l'inspecteur municipal l'émission du permis de construction.

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Julien Lavoie, inspecteur municipal ainsi qu'à M. Maurice Lavigne, 4 rue Tremblay, Clermont (Québec) G4A 1C7.

NO. 8971-04-09

COMMUNAUTÉS RURALES BRANCHÉES

ATTENDU QUE pour des motifs sociaux et économiques, la Ville de Clermont est préoccupée par l'importance que tous les secteurs de la municipalité puissent être desservis par des services d'Internet à haute vitesse;

ATTENDU QUE la SADC de Charlevoix a réalisé une étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet haute vitesse et qu'il y a lieu de compléter cette étude pour s'assurer d'avoir une bonne connaissance de la problématique;

ATTENDU QUE l'objectif de la SADC de Charlevoix est de réaliser ensuite une étude de faisabilité technique et financière pour identifier les technologies appropriées et évaluer les coûts de déploiement;

ATTENDU QUE cette étude de faisabilité pourrait être financée en partie dans le cadre du Programme Communautés rurales branchées qui a été annoncé dernièrement par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'organisation du territoire;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et résolu unanimement que la Ville de Clermont collabore avec la SADC de Charlevoix pour compléter l'étude en vue de connaître les secteurs non desservis par Internet à haute vitesse;

QUE la Ville de Clermont appuie la SADC concernant le projet visant à étendre Internet à haute vitesse sur les territoires des MRC de Charlevoix, de Charlevoix-Est et de la Côte-de-Beaupré.

NO. 8972-04-09

SALAIRE DES ÉTUDIANTS

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Luc Cauchon et dûment résolu que le salaire des étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont soit fixé à 10,00 \$ l'heure.

Cette hausse salariale s'applique à tous les étudiants à l'emploi de la Ville de Clermont à compter de l'adoption de la présente résolution.

La présente résolution abroge la résolution no. 8813-06-08.

NO. 8973-04-09

POLITIQUE DE TARIFICATION LOISIRS 2009-2010

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont adopte la politique suivante concernant la tarification 2009-2010 :

INSCRIPTION		PRIX
Terrain de jeux (<i>incluant service de garde du midi</i>)	Par enfant :	75 \$
	Par famille :	150 \$
Terrain de jeux et service de garde matin-midi-soir <i>Pour les gens de Clermont</i>	Par enfant :	150 \$
	Par famille :	250 \$
<i>Pour les gens de l'extérieur</i>	Par enfant :	200 \$
	Par famille :	300 \$

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

LOCATION		PRIX
Terrain de balle-molle pour adultes (<i>pour la saison</i>)	Par équipe :	150 \$
Terrain de balle-molle aux équipes adultes (<i>partie amicale</i>)	Par partie :	25 \$
Lance-balles automatique aux équipes adultes * <i>Pour la saison</i>	Par pratique :	15 \$
	Par équipe :	50 \$
Gymnase de l'École Laure-Gaudreault <i>Activités sportives</i>	Par heure :	15 \$

* Sur le terrain de balle de Clermont, seulement les équipes d'âge mineur et les équipes adultes féminines peuvent utiliser le lance-balles (résolution no. 4871-08-91)

COÛT DE LOCATION ET D'ENTRÉE À L'ARÉNA POUR LA SAISON 2009-2010

ACTIVITÉS		PRIX
<i>Coût d'entrée aux séances de patinage</i>	Par personne :	
Lundi au vendredi en après-midi :		Gratuit
Soirs et fins de semaine :		3 \$
Samedi après-midi (<i>17 ans et moins</i>)		Gratuit
<i>N.B. : Pour les jeunes de 4 ans et moins accompagnés d'un parent</i>		Gratuit
<i>Hockey libre adultes</i>		
Lundi au vendredi p.m. :	Par personne :	3 \$
<i>Location pour activités sur glace</i>	Par heure :	
Lundi au vendredi, 23 h à 17 h :		90 \$
17 h à 23 h :		135 \$
Samedi et dimanche, 23 h à 8 h :		90 \$
8 h à 23 h :		135 \$
<i>Activités pour les jeunes</i>		90 \$
<i>(18 ans et moins et les groupes composés exclusivement d'étudiants à temps plein)</i>		
<i>Activités spéciales</i>		
▪ Club de patinage artistique, Hockey Jeunesse, Association du Hockey-Mineur de Charlevoix-Ouest :		90 \$
▪ École de Hockey :		90 \$
▪ Programme études sports – Comm. Scolaire Charlevoix (heure de classe régulière) :		35 \$
▪ Dernière semaine d'activités :		90 \$
▪ Tournoi d'adultes : 5% de rabais pour les heures au tarif de :		135 \$
<i>Location d'équipement de hockey à l'Aréna</i>		
a) Équipement de gardien de but au complet		
▪ <i>pour la saison :</i>		200 \$
▪ <i>pour une fin de semaine de tournoi à l'Aréna :</i>		50 \$
▪ <i>pour une location (une utilisation) :</i>		20 \$
b) Une paire de jambière de gardien de but :		10 \$
c) Une paire de mitaines de gardien de but :		6 \$
d) Autres pièces d'équipement de gardien de but :		3 \$
e) Chandail :		2 \$
f) Bas :		2 \$
g) Set de chandails :		25 \$
h) Set de chandails (<i>aux organismes qui organisent une activité spéciale à l'aréna : Gratuit avec responsabilité du nettoyage</i>)		

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

Tarifs de location de l'aréna pour les activités hors saison	PRIX
A) Pour les groupes à but non lucratif de Clermont	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h a.m.	Par jour : 325 \$
▪ pour les jours de préparation et de remise en ordre, un montant de 25 \$ / heure sera chargé lorsqu'un employé supplémentaire est appelé	
B) Pour le Salon de l'industrie et du commerce <i>donnant accès à l'aréna durant 7 jours</i>	4800 \$
C) Pour les autres groupes	
▪ pour les jours de spectacle ou d'activités de 8 h à 1 h a.m.	Par jour : 750 \$
▪ pour les jours de préparation et de remise en ordre (heures à déterminer)	Par jour : 600 \$

De plus, une somme de 25 \$ l'heure peut être applicable pour toute heure supplémentaire non fixée au contrat et qui nécessite l'emploi d'un surnuméraire.

Les taxes provinciales et fédérales sont incluses, si applicables.

NO. 8974-04-09 ANNULATION DE SOLDES

Il est proposé par madame la conseillère Noëlla Dufour, appuyée par monsieur le conseiller Rosaire Dufour et dûment résolu que la Ville de Clermont procède à l'annulation des soldes de taxes et/ou d'intérêts suivants :

- A 2383 27 0065.01.0001 Transport Carol Tremblay (commerce fermé) 1 246,07 \$
- D 2683 50 5961.00.0000 Propane Charlevoix Inc. (glace) 47,10 \$
- D 2583 53 4629.00.0000 Casse-Croûte Picolo Jenny Pilote (valve d'eau) 29,39 \$
- D 0834 / 9002-7210 Québec Inc. Frais d'administration 224,62 \$

QUE la présente résolution soit adressée à monsieur Benoit Côté, 249 rue John-Nairne, suite 120, La Malbaie Québec G5A 1M4.

NO. 8975-04-09 PROTOCOLE D'ENTENTE MAMROT – PARC INDUSTRIEL

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que Madame Brigitte Harvey, directrice générale ou en cas d'absence, le directeur général adjoint sont autorisés à signer le protocole d'entente entre le Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire et la Ville de Clermont relatif à l'octroi d'une aide financière à être versée dans le cadre du sous-volet 2.1 du Programme d'infrastructures Québec-Municipalités, dossier no. 555250.

QUE la présente résolution soit adressée au Ministère des affaires municipales, des régions et de l'occupation du territoire, 20 rue Pierre-Olivier Chauveau, Québec G1R 4J3.

NO. 8976-04-09 APPEL D'OFFRE – TRAVAUX RUE DES VIEUX MOULINS

ATTENDU QUE la Ville de Clermont a procédé par appel d'offres publics afin d'obtenir des prix pour les travaux de réfection de la rue des Vieux-Moulins;

ATTENDU QUE le 7 avril 2009 à 11 h, Madame Brigitte Harvey, directrice générale a procédé à l'ouverture des soumissions reçues;

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU MARDI 14 AVRIL 2009

ATTENDU QUE les soumissions présentées ont fait l'objet d'une étude de conformité et que la soumission conforme la plus avantageuse a été présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin, appuyé par monsieur le conseiller Rémy Guay et dûment résolu que la Ville de Clermont accepte la soumission présentée par la compagnie Aurel Harvey & Fils Inc. totalisant la somme de 823 671,45 \$.

La Ville de Clermont tient à remercier tous les soumissionnaires.

Cette résolution est conditionnelle à l'obtention du certificat d'autorisation requis du Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs.

QUE la présente résolution soit adressée à M. Bernard Harvey, Aurel Harvey & Fils Inc., 544 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1C5, à Jocelyn Harvey Entrepreneur Inc., 2480 boulevard de Comporté, La Malbaie, Qc G5A 1N3 ainsi qu'à Fernand Harvey & Fils Inc., 79 Chemin de la Vallée, La Malbaie, Qc G5A 1E6.

NO. 8977-04-09

SIGNATURE – SERVITUDE D'ÉGOUT – RUE DU VERSANT (BEAUREGARD)

Il est proposé par monsieur le conseiller Éric Maltais, appuyé par madame la conseillère Noëlla Dufour et dûment résolu que monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon ou son suppléant ainsi que madame Brigitte Harvey, directrice générale ou le directeur général adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout avec monsieur Noël Tremblay, sur le lot 4 062 339 au cadastre du Québec.

QUE la présente résolution soit adressée à Me Lise Robitaille, notaire, 157 boulevard Notre-Dame, Clermont (Québec) G4A 1H3.

DIVERS

M. Maurice Lavigne était présent et a remercié le conseil municipal pour l'acceptation de sa dérogation mineure.

NO. 8978-04-09

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur le conseiller Réal Asselin et dûment résolu que l'assemblée soit levée à 20 h 32.

Jean-Pierre Gagnon, maire

Brigitte Harvey, directrice générale